



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Epidémie covid-19, réquisition des hopitaux privés

Question écrite n° 28067

Texte de la question

M. Alain David attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la sous-sollicitation des hôpitaux privés dans le cadre de la crise sanitaire que traverse le pays. En effet, depuis le début de la propagation du virus en France et alors que le Gouvernement a enclenché le stade 3 de l'épidémie, de nombreux hôpitaux et cliniques privées ont appelé à être réquisitionnés pour pouvoir accueillir des personnes atteintes du covid-19. Ils ont pour cela déprogrammé leurs opérations non urgentes et augmenté leur capacité en lits. Pourtant, aujourd'hui, alors que dans certaines régions les hôpitaux publics arrivent à saturation et que les personnels soignants sont épuisés, certains établissements privés estiment encore être trop peu sollicités et certains de leurs services tournent encore au ralenti. Ainsi, il lui demande si le Gouvernement entend favoriser dans les tous prochains jours une meilleure coordination entre établissements publics et privés afin de mieux faire face à la crise sanitaire et permettre la prise en charge hospitalière de tous les malades du covid-19 qui en ont besoin.

Données clés

Auteur : [M. Alain David](#)

Circonscription : Gironde (4^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28067

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 avril 2020](#), page 2593

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)